

GESTION DES RESSOURCES ET MATIERES : EAU, ENERGIE ET DECHETS

Les problématiques des eaux usées et pluviales et de la propreté publique sont abordées dans la prévention et la gestion des pollutions et nuisances.

L'EAU :

Quelques caractéristiques marquantes

Au niveau régional la **C.I.B.E.** s'est engagée, d'ici 2013, à **renouveler tous les raccordements en plomb** situés entre le réseau-mère et les compteurs des immeubles.

Un accord a été passé avec l'I.B.D.E. afin de garantir, via le C.P.A.S., le **maintien d'une fourniture minimale d'eau potable** aux particuliers en difficulté.

Le **montant** du traitement et de la fourniture **d'eau potable**, ainsi que du rejet **des eaux usées** est **repris sur une même facture**.

Actions et principes retenus

Les **objectifs** à atteindre dans ce domaine consistent à :

- assurer l'**approvisionnement en eau de la ville** et ce aussi bien au niveau de sa quantité que de sa qualité ;
- promouvoir une **utilisation rationnelle de l'eau** (réduire les gaspillages domestiques et les pertes sur réseau).

En conséquence, il y a lieu d'adopter les mesures suivantes :

- **maîtriser la consommation d'eau dans les bâtiments communaux** en adoptant des bonnes pratiques en matière d'utilisation de l'eau ;
- **utiliser éventuellement les eaux de pluie récoltées sur les bâtiments communaux** pour l'arrosage et le lavage de véhicules ;
- **distribuer** à grande échelle sur le territoire de la Commune le **Manifeste belge de l'eau** ainsi que la pétition qui l'accompagne. L'objectif est de sensibiliser la population etterbeekoise à la problématique mondiale de l'eau et de rencontrer les objectifs contenus dans ce document ;
- **sensibiliser les enfants**, dans les écoles et les centres de loisirs, **au bon usage de l'eau** au moyen d'animations pédagogiques.

LES DECHETS :

Quelques caractéristiques marquantes

L'ouverture d'une **déchetterie communale** est prévue. Elle pourrait être située à l'angle de l'avenue de la Cavalerie et de l'avenue Nouvelle. Toutefois, d'autres endroits potentiels sont encore à l'étude.

Actions et principes retenus

Les objectifs à atteindre dans ce domaine sont :

- **diminuer la quantité de déchets à la source** (éducation/information en vue d'aboutir à une réduction du volume de déchets produits) ;
- valoriser au maximum les déchets via le **tri/recyclage** et réduire drastiquement la proportion de déchets mis en décharge et incinérés ;
- soutenir la **diversification des collectes** dont la gestion doit rester régionale.

Pour y parvenir, il y a lieu de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- optimiser la **collecte des encombrants**, notamment en fonction de l'ouverture du parc à conteneurs ; ce afin de lutter efficacement contre la prolifération des dépôts clandestins ;
- former la population au **compostage à domicile** en partenariat avec l'I.B.G.E et les maîtres-composteurs. Il s'agit de donner aux habitants de la commune des connaissances assez générales mais suffisantes pour la réalisation d'un bon compost afin de diminuer de 50 % le volume de déchets ménagers incinérés ;
- optimiser la **récolte des déchets chimiques ménagers** (coins verts mobiles et fixes) ;
- optimiser les **collectes sélectives** et supprimer, dans la mesure du possible, les équipements correspondants en voirie. Si de tels équipements s'avéraient réellement nécessaires, leur disposition devrait être revue de manière optimale. En outre, ces équipements devraient s'accompagner d'infrastructures complémentaires telles que des poubelles ;
- optimiser la **gestion des déchets hospitaliers** (mise en place et respect d'un plan de gestion spécifique et réglementaire par hôpital) ;

- renforcer la **lutte contre les dépôts clandestins** (surveillance, répression, barrières physiques telles que la clôture des terrains vagues qui ne le sont pas encore, ...) avec assainissement du sol si nécessaire ;
- mieux **informer la population**, notamment par le biais du journal communal, sur :
 - la **localisation des différents équipements** (bulles à verre, coins verts mobiles et fixes, déchetterie communale, point de collecte des déchets verts et compostage.) ;
 - **les règles d'utilisation de ces équipements**, sous forme d'un petit manuel de l'utilisateur ;
 - **les services mis en place par l'ABP** : horaires des collectes et de la déchetterie régionale.
- promouvoir auprès des personnes concernées :
 - le plan de gestion des déchets mis en place par l'IBGE (2003-2008) ;
 - le guide de gestion des déchets de construction et de démolition (IBGE - 1995) ;
 - le guide de gestion des déchets de bureau (IBGE - 1995).
- veiller à ce que les commerçants disposent bien d'un contrat auprès d'une société d'enlèvement des déchets ;
- établir des contrats avec les commerçants (horeca compris) afin de diminuer la quantité et la nocivité des déchets produits (recyclage). Une récompense pourrait être décernée aux commerçants les plus énergiques en la matière (label vert affiché sur leur vitrine) ;
- lors de la délivrance de permis d'urbanisme, s'assurer de la présence de locaux de stockage des déchets adéquats ;
- renforcer la politique d'amendes administratives en matière de déchets ;
- montrer l'exemple en la matière, en favorisant, entre autres :
 - le recyclage du papier et le tri à la source dans tous les bâtiments gérés par la Commune ;
 - l'utilisation de matériaux recyclés notamment pour le réaménagement des voiries et la construction de bâtiments financés par le public.

L'ENERGIE :

Quelques caractéristiques marquantes

Depuis 1979 la Commune a adopté pour les bâtiments communaux une gestion responsable en bon père de famille qui met en balance les intérêts à court et à long terme.

Les demandes de permis d'urbanisme qui ont pour objet l'installation d'un chauffe-eau solaire sont exonérées de droits.

Actions et principes retenus

Les objectifs recherchés dans ce domaine sont de :

- diminuer la consommation d'énergie (utilisation rationnelle) du secteur résidentiel ;
- promouvoir les énergies propres.

Les moyens à mettre en oeuvre pourraient, dans un premier temps, être limités aux bâtiments et services communaux (charroi, éclairage public) et dans un second temps, s'étendre également aux bâtiments et services privés.

Au niveau des **bâtiments publics** il faudrait :

- actualiser le **bilan énergétique de ces bâtiments** ;
- mettre en place un **plan d'investissement** afin d'en améliorer l'**isolation** là où cela se justifie.

Au niveau des **bâtiments privés** la commune pourrait :

- **promouvoir** auprès des habitants (via des toutes-boîtes) l'**Agence Bruxelloise de l'Energie** ;
- **promouvoir les techniques de chauffage domestique les moins polluantes** (gaz naturel, chauffe-eaux solaires).

La Régie Foncière pourrait prévoir dans ces rénovations importantes l'utilisation de cette énergie, par exemple par l'utilisation des chauffe-eaux-solaires.

Les **déplacements motorisés** entraînent également une consommation importante d'énergie. Dans ce domaine la Commune sera attentive à :

- valoriser les transports en commun et les modes de déplacement non motorisés ;

- mettre en place au niveau de l'administration communale un plan de déplacements d'entreprise ;
- rédiger pour chaque bâtiment public communal une fiche d'accessibilité. Ces fiches pourront être diffusées via le site internet de la Commune, lors des échanges par courrier, etc.